

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Région de gendarmerie d'Auvergne-
Rhône-Alpes et gendarmerie pour la zone
de défense et de sécurité Sud-Est

Décision n° 27091 du 3 juin 2021
portant promotion de sous-officiers de gendarmerie du cadre général
de la gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité Sud-Est

NOR : INTJ2115904S

Le commandant de la région de gendarmerie d'Auvergne-Rhône-Alpes et de la gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité Sud-Est,

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie ;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale ;

Vu la décision n° 58467 du 2 décembre 2020 (NOR : INTJ2032346S),

Décide :

Article 1^{er}

L'adjudant-chef dont le nom suit est promu au grade de major le 1^{er} juillet 2021 :

Lemaïni Mehdi NIGEND : 154071

Article 2

L'adjudant dont le nom suit est promu au grade d'adjudant-chef le 1^{er} juillet 2021 :

Vuillemin Pierre NIGEND : 212086

Article 3

Les maréchaux des logis-chefs dont le nom suit sont promus au grade d'adjudant le 1^{er} juillet 2021 :

Schwitzer Guillaume NIGEND : 318564

Lerou Pierre-Alain NIGEND : 356789

Cotaz-Bertholet Thomas NIGEND : 245299

Donin Jérôme NIGEND : 237754

Article 4

Les gendarmes dont le nom suit sont promus au grade de maréchal des logis-chef le 1^{er} juillet 2021 :

Juge Willy NIGEND : 352039

Bussat Pierre NIGEND : 344420

Georgel Gaéтан NIGEND : 361454

Doy Maxime NIGEND : 333300

Rebeaud Guillaume NIGEND : 347716

Wallyn Jérôme NIGEND : 337987

Bada Alexandre NIGEND : 369850

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 3 juin 2021.

*Le général de corps d'armée,
commandant la région de gendarmerie
d'Auvergne-Rhône-Alpes
et la gendarmerie pour la zone de défense
et de sécurité Sud-Est,
L. Tavel*